

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO (à partir délib 48). SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA (à partir délib. 51). GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS
Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :

17 juin 2020

Votants : 28

Nuls : 0

Dont pouvoir : 2

Pour : 26

Contre : 2 (Izard-Léonardelli)

Abst : 0

Délibération n° : 2020 - 48

OBJET : eau potable – budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable, décide d'adopter le budget du service de l'eau de la commune de Fronton pour l'année 2020.

Ledit budget de service de l'eau potable, voté par chapitre, s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
Prévu	619 300.00	619 300.00
Investissement		
Prévision	807 400.00	974 917.33
RAR 2019	448 000.00	43 500.00
Résultat 2019		236 983.09
Total	1 255 400.00	1 255 400.42

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :
17 juin 2020

Votants : 28
Nuls : 0
Dont pouvoir : 2
Pour : 26
Contre : 2 (Izard-Léonardelli)
Abst : 0

Délibération n° : 2020 - 49

OBJET : assainissement – budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable, décide d'adopter le budget du service de l'assainissement de la commune de Fronton pour l'année 2020.

Ledit budget du service de l'assainissement collectif, voté par chapitre, s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Fonctionnement	
Prévu	626 530.00	626 530.00
	Investissement	
Prévision	535 295.00	670 265.00
RAR 2019	112 000.00	
Résultat 2019	22 969.89	
Total	670 264.89	670 265.00

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :
17 juin 2020

Votants : 28
Nuls : 0
Dont pouvoir : 2
Pour : 26
Contre : 2 (Izard-Léonardelli)
Abst : 0

Délibération n° : 2020 - 50

OBJET : production d'énergie électrique – budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable, décide d'adopter le budget du service d'électricité photovoltaïque de la commune de Fronton pour l'année 2020.

Ledit budget du service de l'assainissement collectif, voté par chapitre, s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Fonctionnement	
Prévu	25 376.00	25 376.00
	Investissement	
Prévision	251 408.00	251 408.00
RAR 2019		
Résultat 2019		
Total	251 408.00	251 408.00

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :
17 juin 2020

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 2

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 2 (Izard-Léonardelli)

Délibération n° : 2020 - 51

OBJET : tarifs des services communaux 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de tarifs 2020.

	2019	2020
	1.50%	1.20%
CANTINE	01/04/2019	01/07/2020
adultes	6.13	6.21
enfants		
QF < 400	2.56	1.00
401 < QF < 600	2.76	2.79
601 < QF < 900	2.95	2.99
901 < QF < 1200	3.12	3.15
1201 < QF < 1500	3.34	3.38
1501 < QF < et non résidents	3.52	3.56
PHOTOCOPIES		
A4	0.25	0.25
A3	0.40	0.40
A4 recto verso	0.45	0.45
A3 recto verso	0.70	0.70
A4 médiathèque	0.10	0.10
A3 médiathèque	0.15	0.15
Plan cadastral A4 couleur	0.50	0.50
Plan cadastral A3 couleur	1.00	1.00
Vue aérienne, PLU A4 couleur	2.00	2.00
Vue aérienne, PLU A3 couleur	4.00	4.00

DROIT D'OCCUP DOM PUBLIC	2019	2020
	01/07/2019	01/07/2020
	1.50%	1.20%
MARCHE DE PLEIN VENT	arrondi	
le ml sous la Halle	1.90	1.95
abonné au trimestre marché ml	4.65	4.70
passagers volants - 3 m d'étal	4.95	5.00
le ml supplémentaire	2.55	2.60
Droit de place pour les cirques et sp	51.00	52.00
Electricité forains	13.60	13.80
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	1.50%	1.20%
Terrasse fixe consommation m²/an	20.87	21.12
Terrasse consommation m²/an	13.91	14.08
Étalages forfait annuel	69.59	70.43
FETE LOCALE	1.50%	1.20%
forfait gros métier	249.37	252.37
Forfait manège enfants	83.85	84.86
Boutique(pinces...) ml façade	5.98	6.06
pêche au canards, cascade		
CIMETIERE	2019	2020
	1.50%	1.20%
dépositaire le mois	28.15	28.49
jardin du souvenir	208.10	210.60
concession au columbarium	798.09	807.67
le m²	153.05	153.05
Vacation de police	20.00	20.00
BATIMENTS	2019	2020
caution pour remise de clé	100.00	100.00
Badge contrôle accès	10.00	10.00
caution prêt tables et chaises	150.00	150.00
GERARD PHILIPPE	2019	2020
Caution	600.00	600.00
Caution nettoyage	250.00	250.00
G. PHILIPPE RESIDENTS	1.50%	1.20%
salle été - hiver (week-end)	425.17	430.27
journée sans repas (semaine)	105.51	106.77
journée avec repas (semaine)	160.87	162.80
Soirée sans repas	146.25	148.00
Soirée avec repas	208.93	211.43
Hall (entrée + bar)	52.23	52.86
2ème réservation association	105.51	106.77
Personnel municipal	83.57	84.57

G. PHILIPPE - NON RESIDENTS	1.50%	1.20%
été	992.55	1004.46
hiver	1 490.94	1508.83
journée sans repas	246.03	248.98
journée avec repas	372.73	377.21
Soirée sans repas	295.65	299.20
Soirée avec repas	422.36	427.43
Hall (entrée + bar)	105.59	106.86
HALLE		
Caution	100.00	100.00
Caution nettoyage	50.00	50.00
location à la journée	142.00	142.00
SALLES DE REUNION		
Caution	100.00	100.00
Caution nettoyage	51.00	52.00
Maison Séguier ½ journée	30.00	30.00
Maison Séguier journée	50.00	50.00
Maison Séguier ½ journée grde salle	50.00	50.00
Maison Séguier journée grde salle	80.00	80.00
Maison des Vins 2ème ½ journée	30.00	30.00
Maison des Vins 2ème journée	50.00	50.00
STADES ET GYMNASES		
Stade Matabiau		
Caution	500.00	500.00
Caution nettoyage	50.00	50.00
Stade Matabiau ½ journée	900.00	900.00
Stade Matabiau journée	1600.00	1600.00
Stade Matabiau week-end	3200.00	3200.00
Stade Matrassou		
Caution	300.00	300.00
Caution nettoyage	51.00	52.00
Stade Matrassou ½ journée	200.00	200.00
Stade Matrassou journée	350.00	350.00
Stade Matrassou week-end	700.00	700.00
Stade Abbé Arnoult		
Caution	100.00	100.00
Caution nettoyage	51.00	52.00
Stade Abbé Arnoult ½ journée	150.00	150.00
Stade Abbé Arnoult journée	280.00	280.00
Stade Abbé Arnoult week-end	560.00	560.00
Gymnase du Lycée		
Caution	500.00	500.00
Caution nettoyage	200.00	200.00
Gymnase du Lycée ½ journée	250.00	250.00
Gymnase du Lycée journée	450.00	450.00
Gymnase du Lycée week-end	900.00	900.00
Halle des sports		
Caution	500.00	500.00
Caution nettoyage	201.00	201.00
Halle des sports ½ journée	300.00	300.00
Halle des sports journée	500.00	500.00
Halle des Sports week-end	1000.00	1000.00

Dojo		
Caution	200.00	200.00
Caution nettoyage	100.00	100.00
Dojo ½ journée	100.00	100.00
Dojo journée	180.00	180.00
Dojo week-end	360.00	360.00
Petit Gymnase		
Caution	100.00	100.00
Caution nettoyage	80.00	80.00
Petit Gymnase ½ journée	150.00	150.00
Petit Gymnase journée	280.00	280.00
Petit Gymnase week-end	560.00	560.00
CONCERTS	2019	2020
spectacle adulte	8.00	8.00
spectacle enfant	5.00	5.00
concert adulte	15.00	15.00
concert ou spec exceptionnel	20.00	20.00
MEDIATHEQUE	2019	2020
adultes Frontonnais	11.00	11.00
étudiants,,Frontonnais	5.50	5.50
adultes extérieurs	22.00	22.00
étudiants,,extérieurs	11.00	11.00
enfants extérieurs	5.50	5.50
Collectivités, associations... extérieurs	33.00	33.00
Location expo dans le Dpt	55.00	55.00
Location expo hors Dpt	110.00	110.00
LUDOTHEQUE	2019	2020
adh. Famille annuelle Frontonnais	10.00	10.00
tarif réduit Frontonnais	5.00	5.00
adh. Famille annuelle hors Fronton	20.00	20.00
Tarif réduit hors Fronton	10.00	10.00
Location grands jeux catégorie 1 - l'unité	3.00	3.00
Location grands jeux catégorie 2 - l'unité	5.00	5.00
Location grands jeux catégorie 3 - l'unité	10.00	10.00
EAU POTABLE	2019	2020
facturation de l'année		1.20%
m3 d'eau	1.42	1.44
redevance fixe 15-20 par relève	55.00	56.00
30-40	155.00	157.00
50-60	295.00	299.00
forfait pose de compteur branchement neuf		55.00
frais de gestion de création ou modification d'un branchement		100.00

EAU ASSAINIE	2019	2020
facturation de l'année		2.00%
m3 d'eau assainie	1.56	1.59
Redevance fixe	56.15	57.00
Part. Frais de branchement maison existante en 2 fois sur 2 ans. Terrain nu en une fois	1200.00	1200.00
PFAC au m ² de SA	35.00	38.00
Forfait assmt sans eau de la ville	80 m3/an	81 m3/an
VERRES ECO CUP	2019	2020
Le verre	1.00	1.00

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les tarifs ci-dessus, proposés avec effet au 1er juillet 2020. Les tarifs eau et assainissement s'appliqueront pour l'ensemble des factures émises en 2020.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :
17 juin 2020

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 2

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 2 (Izard-Léonardelli)

Délibération n° : 2020 - 53

OBJET : vote des taux 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2020 est de 2 670 698 €. Ci-dessous le détail :

	Bases 2020	taux	Taux	Produit
	prévision	2019	2020	2020
TH	7 443 000	20.72 %	20.72 %	1 542 190
FB	5 780 000	20.58 %	20.58 %	1 189 524
FNB	161 900	77.05%	77.05 %	124 744

Produit nécessaire à l'équilibre du BP 2 670 698 €

Montant des allocations compensatrices : - 171 110 €

Montant du FNGIR : +356 870 €

Produit prévisionnel TH : - 1 542 190 €

Produit attendu de la fiscalité directe : 1 314 268 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les taux communaux 2020 à :

FB 20.58 %

FNB 77.05 %

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :
17 juin 2020

Votants : 29
Nuls : 0
Dont pouvoir : 2
Pour : 26
Contre : 2 (Izard-Léonardelli)
Abst : 1 (Hontans)

Délibération n° : 2020 - 54

OBJET : commune – budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2020, décide d'adopter le budget de la commune de Fronton pour l'année 2020.

Ledit budget communal, voté par chapitre, est voté en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
	Fonctionnement	
Prévu	6 237 108.00	6 237 108.00
	Investissement	
Prévision	6 703 629.00	4 909 368.33
RAR 2019	886 500.00	563 000.00
Résultat 2019		2 117 760.92
Total	7 590 129.00	7 590 129.25

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :

17 juin 2020

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 2

Pour : 29

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2020 - 55

OBJET : intégration du solde des écritures du SIVU du collège dans les comptes de la commune débat d'orientation budgétaire 2020

Le SIVU, créé pour la construction du collège Alain Savary en 1983, a été dissout lors de la reprise de la compétence par le Département. Ce SIVU regroupait plusieurs communes et son siège était alors à Fronton, lieu de l'établissement. Les écritures comptables en trésorerie n'ont jamais été soldées, les statuts prévoyaient la répartition du solde aux communes membres avec des délibérations de répartition. Par simplicité et au regard du montant : 1.20 €, il a été admis un transfert de cette somme au compte 1068 de la commune de Fronton.

Le conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire, est favorable à un enregistrement comptable qui crédite le compte 1068 du budget communal de 1.20 € par une opération d'ordre non budgétaire. Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2020.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :

17 juin 2020

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 2

Pour : 29

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2020 - 56

OBJET : postes pour le recrutement de personnel saisonniers art. 3

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 12 octobre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Décide

Article 1 : de créer 4 postes d'adjoint technique à temps complet (35 h) du 1^{er} juillet au 15 septembre 2020.

La dépense correspondante est inscrite au budget 2020.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :
17 juin 2020

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 2

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 2 (Izard-Léonardelli)

Délibération n° : 2020 - 57

OBJET : modification du tableau des effectifs de la collectivité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux,

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire

- Accepte de créer un poste de rédacteur Territorial à temps complet (35 h) à compter du 1er août 2020
- Accepte de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 h) à compter du 1^{er} août 2020
- Autorise la suppression de deux postes d'adjoints administratifs du tableau des effectifs
- Indique que les crédits sont inscrits au Budget 2020 de la collectivité
- Autorise la modification du tableau des effectifs

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. BARRIERE. BROCCO. JEANJEAN. SORIANO. IGON. BOUDARD PIERRON. PABAN. POURCEL. GARRABET. PUJOL. RELATS. GARGALE. LAMENDIN. DEJEAN. MORENO. SACRE. LASBENNES. VERDOT. GARCIA. DENAT. HISSLER. LAUTA. GHOUATI. LEONARDELLI. IZARD. HONTANS

Mme ROUQUIERE (comptable public)

Excusés : PICAT pouvoir à BROCCO
CARVALHO pouvoir à JEANJEAN

Absents : /

Secrétaire : BARRIERE

Date de la convocation :

17 juin 2020

Votants : 29

Nuls : 0

Dont pouvoir : 2

Pour : 29

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2020 - 58

OBJET : convention de servitude pour autorisation de passage en terrain privé de réseaux

Monsieur le Maire expose que la deuxième phase du déploiement de la vidéoprotection sur la commune prévoit l'équipement de l'entrée de ville au niveau de l'intersection entre la RD 4 et le chemin du Buguet. Le tracé de ce réseau souterrain d'alimentation des caméras emprunte, avec l'accord du propriétaire et pour éviter une intervention en chaussée lourde, la bande de terre cadastrée F 1828 F 1829 et F 1830 – impasse du Romarin. Il s'agit d'établir à demeure, dans la bande de terre, un réseau de diamètre 90 sur une longueur de 34 mètres, posé à une profondeur minimale de 50 cm. Emprise en largeur de 35 cm au total.

Pour cette implantation, la commune doit bénéficier d'une servitude grevant ces parcelles propriétés de la SCI 3N. Pour constituer une telle servitude, il y a lieu de signer, avec la SCI 3N, une convention de servitude applicable aux ouvrages de réseau.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, et après en avoir délibéré,

- approuve le contenu de la convention à passer avec la SCI 3N octroyant à la commune un droit de servitude sur les parcelles cadastrées F 1828 – F 1829 et F 1830.

- dit que la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ou redevance à verser par son bénéficiaire.

- dit que les frais de publication foncière seront à la charge de la commune de Fronton.

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le 25/06/2020
- Affichage du 25/06/2020 au 24/07/2020
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac